

Herbicides céréales

CRESPA®

Nouvelle solution pour désherber les céréales à l'automne :

- Haut niveau d'efficacité graminées et dicotylédones
- Souplesse d'utilisation pré / post-levée
- Utilisable seul, en mélange ou en programme

EFFICACITÉ

- La synergie de 240g de flufénacet et 100g de picolinafène pour un **haut niveau d'efficacité** :
 - sur les ray-grass, vulpins et autres graminées
 - sur de nombreuses dicots
- 2 modes d'action différents :

K3

F1

SOUPLESSE

- Utilisable en post-levée ou en pré-levée, seul ou en association
- Homologué sur blé tendre d'hiver, orge d'hiver, blé dur d'hiver, triticale et seigle
- Formulation SC, autorisée à 1 L/ha

SÉRÉNITÉ

- Préservation du rendement en limitant précocement la concurrence des adventices
- Intervention en sortie d'hiver uniquement si nécessaire

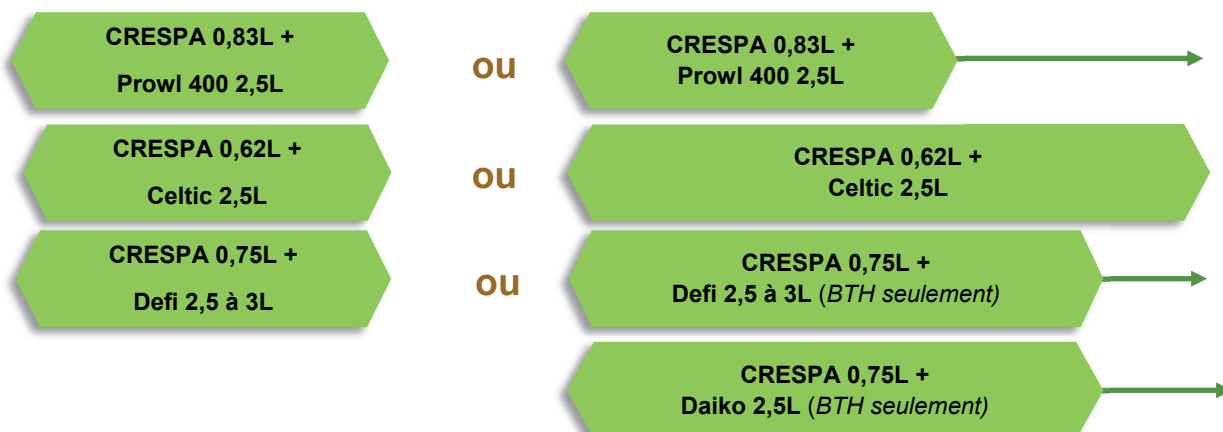
Recommandations d'utilisation sur blé tendre d'hiver et orge d'hiver



CRESPA solo

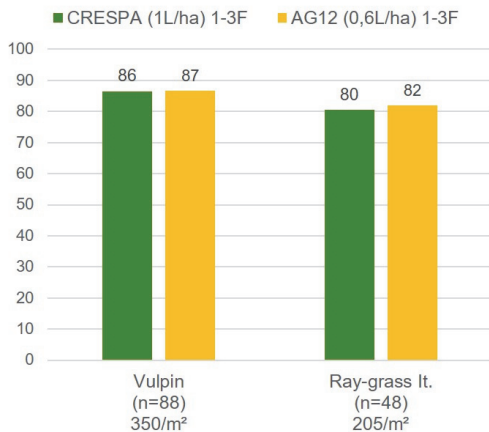


CRESPA associé



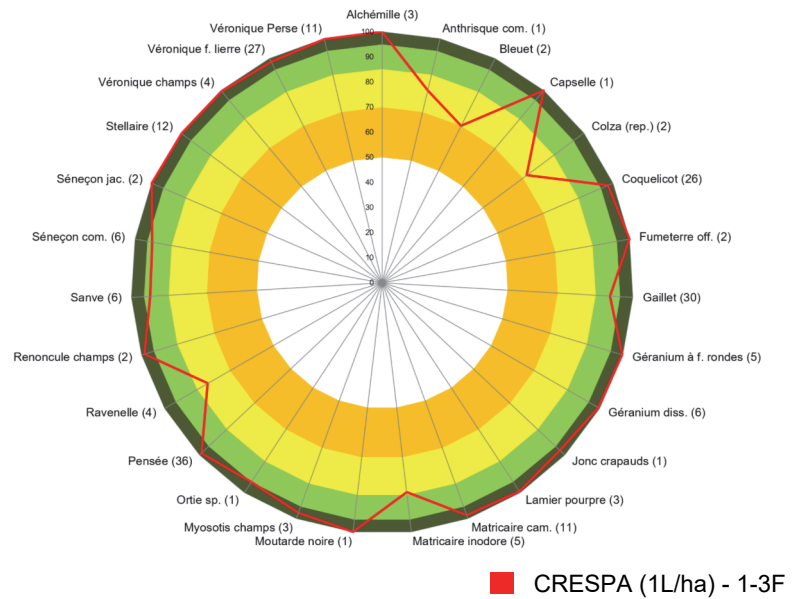
CRESPA® : un très large spectre d'efficacité

■ Sur graminées



Spectres d'efficacité de CRESPA® (1L/ha) - 1-3 feuilles de la culture
Source : essais BASF—2011 à 2018

■ Sur dicotylédones



Qu'est-ce que CRESPA® ?

Marque déposée BASF	CRESPA®
AMM	2180864
Composition	240 g/L de flufenacet + 100 g/L de picolinafène
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Usages autorisés	Blé tendre d'hiver, blé dur d'hiver, triticales, orge d'hiver et seigle
Dose autorisée	1 L/ha
Stades d'application	BBCH 00 à BBCH 29
Classement toxicologique	Mention d'avertissement : Attention H373 H410 H411
ZNT aquatique et DVP	50 m avec un DVP de 20 m pour une application à l'automne et un DVP de 5 m pour une application de printemps
Nombre maximum d'applications	1 par an (ne pas fractionner)
DAR	F (BBCH 29)
DRE	6 heures
IFBM	CRESPA® est inscrit sur la liste des spécialités phytopharmaceutiques testées et acceptées sur orge de brasserie (d'hiver).
SPe 2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols drainés pour une application en automne. SPe 2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols drainés ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45% pour une application au printemps.	

Pour toutes informations techniques, nos experts sont à votre écoute

0 800 100 299 Service & appel gratuits

Protection utilisateur lors de la manipulation : Gants en nitrile EN374, EPI vestimentaire (combinaison) certifié selon norme NF EN ISO 27065, tablier Cat III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial.

547CEHE0519R - juin 2019

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

Celtic – Marque déposée BASF – AMM n° 9900340 - 16 g/L picolinafène + 320 g/L de pendiméthaline – SGH09 – Attention – H400 – H410

Prowl 400 – Marque déposée BASF – AMM n° 8900681 - 400 g/L pendiméthaline – SGH09 – Attention – H400 – H410

Défi – Marque déposée Syngenta – AMM n° 8700462 - 800 g/L de prosulfocarbe – SGH07 – SGH08 – SGH09 – Danger – H304 – H315 – H317 – H319 – H410

Daiko – Marque déposée Syngenta – AMM n° 2110151 - 10 g/L clodinafop-propargyl + 800 g/L - Prosulfocarbe + 2,5 g/L cloquintocet-mexyl – SGH07 – SGH08 – SGH09 – Danger – H304 – H319 – H410

BASF FRANCE SAS – DIVISION AGRO
21 CHEMIN DE LA SAUVEGARDE
69134 ECULLY CEDEX - 04 72 32 45 45 – www.agro.basf.fr

Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.